

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4442**

commune (s) :

objet : Location, maintenance de balayeuses aspiratrices sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un avenant de transfert au profit de la société MATHIEU SA

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4442**

objet : **Location, maintenance de balayeuses aspiratrices sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer un avenant de transfert au profit de la société MATHIEU SA**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Par décision n° B-2012-3781 du 10 décembre 2012, le Bureau a autorisé la signature du marché relatif à la location, maintenance de balayeuses aspiratrices sans conducteur pour assurer les prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 2 : location maintenance de 8 balayeuses compactes.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-2 le 4 janvier 2013 à l'entreprise SAS 3D (groupe Fayat) pour un montant minimum total de 1 800 000 € HT, soit 2 152 800 € TTC, et maximum total de 3 600 000 € HT, soit 4 305 600 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans.

Suite à une réorganisation interne du groupe Fayat, la société SAS 3D a été absorbée par la société MATHIEU SA à compter du 1er avril 2013. En conséquence la société MATHIEU SA (332 185 818 00017) se substitue à la société SAS 3D dans le marché considéré.

Le présent avenant de transfert prend acte de cette opération et autorise la société MATHIEU SA à se substituer à la SAS 3D (246 900 245 00019) dans le marché communautaire dont il est titulaire unique à compter de la date de notification de cet avenant.

Cet avenant ne change en rien les clauses du marché susvisé et aucune incidence financière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 2013-2 attribué à la société SAS 3D et relatif à la location, maintenance de balayeuses aspiratrices sans conducteur pour assurer les prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 2 : location maintenance de 8 balayeuses compactes, au bénéfice de la société MATHIEU SA.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.